

Monsieur Alain Rousset, président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Hôtel de Région de Bordeaux 14, Rue François de Sourdis CS 81383, 33077 Bordeaux Cedex

Copie à DGS, DRH, Cabinet, Pierre Chéret, Dominique Astier, Sandrine Derville, dialogue social

A Limoges, le 22 décembre 2023

Objet : Préavis de grève pour l'ensemble des agents du conseil régional, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024, de 0 à 24h.

Nous demandons que soit entendue la demande de création de postes de titulaires remplaçants supplémentaires réclamés de longue date par l'ensemble des organisations syndicales de la Région et ce sur l'ensemble des EPLE de Nouvelle-Aquitaine.

Nous demandons également que soient considérés, lors de la visite de « l'outil de dotation en personnels » des établissements scolaires, les moyens pour compenser les restrictions médicales, les temps de formation des agents ainsi que les temps d'activités syndicales. Ce n'est pas aux agents de la collectivité de compenser la surcharge de travail générée lors de ces temps de non-présence des agents en maladie, formation et activités syndicales.

L'outil de dotation en personnel est à ce jour bien trop restrictif et ne prend nullement en compte les critères cités plus haut. Nous réaffirmons que soit révisé l'outil « dialogue de dotation » pour que ce service public d'éducation puisse être rendu dans les meilleures conditions possibles dans l'ensemble des lycées de la Région.

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des agents du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à se mobiliser pour la défense du service public d'éducation dans les lycées de la Région par ce préavis de grève du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Notre organisation syndicale est évidemment disponible pour toute discussion sur ce dossier.

Dans cette attente, nous vous adressons, monsieur le président, nos sincères salutations.

Le 22 décembre 2023,

Pour le syndicat CGT du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le secrétaire général Eduardo Barzana

